



Le club des passionnés du R1200C

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2024

Date	18/05/2024
Lieu	CHANAZ (73310)
Rédigé par	Alexandre SCHULZ (Secrétaire)
Diffusé à	Membres du club



## SOMMAIRE

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Proposition de modification des articles 4 et 6 (Les Membres)
- Modification de l'article 9 (Le Bureau)

## MEMBRES PRESENTS ET POUVOIRS

### MEMBRES PRESENTS (PAR ORDRE ALPHABETIQUE) : 46

- ALLARD Dominique
- ALLARD-COOLS Marie-Andrée
- BODET Roger
- BRAHIMI Ali
- BRUN Yolande
- BRUNET Jean Paul
- CARRERE Patrick
- CHAVAGNAT Frédéric
- COLLIN Évodie
- CONRAUX Laurent
- COOPER Howard
- COUQUIAUD Laurent
- COUTENCEAU Brigitte
- COUTENCEAU Richard
- CRUZ José
- DALLA SERRA Lionel
- DAWANCE Jules
- DELMAS Agnès
- DELMAS Philippe
- GAUTRON Didier
- GOURDON Rémi
- GRASS Michel
- GUIGNOT Marie-Odile
- GUIGNOT Paul
- GUINOT Mylène
- HAUSSWIRTH Marie-France
- HAUSSWIRTH Serge
- HELIX Michel
- HINTERMULLER Josiane
- LAYEC Martial
- LEROY Jean-Jacques
- LOPEZ Agnès
- LOPEZ Didier
- MARCEAU Alain
- MATHIEU Didier
- MONS Daniel
- NICOT Christian
- NOWITZKI Hans-Peter
- PENDUFF Philippe
- PERON Corinne
- RIFFARD Gilbert
- RIFFARD Nelly
- SAINT CIRGUE Michel
- SCHULZ Alexandre
- SUTEAU Liliane
- TIREL Hervé

### POUVOIRS DONNES

De plus les **11** membres suivants ont donné leur pouvoir :

- au Président Michel GRASS :

- ANDREZ Alexis
- ANDREZ Isabelle
- LABURTE Christophe
- REGNIER Daniel
- TASSIN Claude
- PEYRE Dominique
- REGNARD Thierry

- au Secrétaire Alexandre SCHULZ :

- MONDON Philippe
- REGNIER Michelle
- COLLIER Jean-François

- à Michel Hélix :

- PEREIRA Jean-Jacques

**➔ 46 membres présents et 11 pouvoirs (soit 57 voix).**

**Quorum : soit 46 + 11 = 57 voix sur 101 membres**



## MODIFICATION DES ARTICLES 4 ET 6

### ➤ Proposition du Bureau

Etant donné les constats et les observations exposées lors de l'AG ordinaire, et pour tenir compte des aspirations de certains membres actifs actuels à s'orienter vers des modèles plus récents non compris dans les statuts, le Bureau propose le dispositif suivant :

**tout en conservant l'esprit de ses statuts actuels**, le CCF pourrait ouvrir un 2e mode d'adhésion « limitée », accessible aux (ex-)adhérents avec un modèle reconnu par les statuts (R1200C/CL/Montauk/850C) mais ayant fait le choix de remplacer leur cruiser R1200C par un autre Cruiser BMW.

Cette adhésion « **ami - autre Cruiser BMW** » permettra :

- de participer aux sorties du CCF,
- de bénéficier des participations financières du club aux activités,
- de s'acquitter d'une cotisation réduite (20€ contre 25€ p.ex.)
- **MAIS ne donnera pas de droit de vote lors de l'AG du club**, celui-ci restant réservé aux possesseurs de R1200C et leurs variantes, conformément aux statuts

NB : la catégorie « ami - autre Cruiser BMW » sera ouverte/restreinte, comme sa dénomination l'indique, aux seules BMW R18 et aux BMW R12 (à l'exclusion des versions roadsters comme les R12 NineT p.ex.)

Il est proposé aux adhérents la création d'une nouvelle catégorie de membres « amis - autres cruisers BMW ».

La mention ajoutée serait la suivante (en gras, les autres n'étant pas modifiées) :

#### **ARTICLE 4**

L'association se compose : a-Membres d'honneur ; b-Membres Bienfaiteurs ; c-Membres actifs ou adhérents ; **d-Membres amis - autres cruisers BMW**.

#### **ARTICLE 6 – LES MEMBRES**

Sont Membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association, ils sont dispensés de cotisation.

Sont Membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de quarante-cinq euros (45) minimum.

Sont Membres actifs, ceux **propriétaires de motocyclettes décrites à l'article 2** et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année, lors de l'Assemblée Générale sur proposition des membres du bureau.

**Sont Membres « amis - autres cruisers BMW », les Membres précédemment actifs et ayant remplacé leur motocyclette par un modèle plus récent, de marque BMW, de type R18 ou Classic, R18, Bagger, Transcontinental, ou de type R12, à l'exclusion de tout autre modèle (dont par exemple les roadsters R12 NineT).**



La proposition du bureau est soumise à délibération puis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Votes exprimés :

- 46 voix POUR
- 5 ABSTENTIONS
- 1 voix CONTRE

→ En conséquence, **la proposition est adoptée**, les articles 4 et 6 seront modifiés.

### MODIFICATION DE L'ARTICLE 9

Le Bureau propose de retirer les fonctions de Webmaster et Webmaster-adjoint de la composition du bureau. La composition du bureau sera dorénavant la suivante :

#### ARTICLE 9 – LE BUREAU

L'association est dirigée par un bureau de 6 membres, élus pour un an par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Il est composé de :

- a- Un(e) président(e)
- b- Un(e) vice-président(e)
- c- Un(e) secrétaire
- d- Un(e) secrétaire adjoint(e)
- e- Un(e) trésorier(e)
- f- Un(e) trésorier(e) adjoint(e)

#### SIGNATURES

**Le PRESIDENT**  
Michel GRASS

**Le SECRETAIRE**  
Alexandre SCHULZ

**Le TRESORIER**  
Gilbert RIFFARD